

COMMUNE de JARMENIL

L'an deux mil vingt-six, le neuf octobre à dix-sept heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Jarménil étant réuni en séance extraordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Pascal TOUSSAINT, Maire de la Commune.

Présents : Mmes Chantale BERTHIER, Colette LARRIERE, Laurence TOUSSAINT
Mrs Hervé DAMIER, Alain MERONI, Patrick GRANDMOUGIN, Julien CHARTON, Dominique PAGELOT

Absents excusés : Mme Clélia MOULIN qui a donné pouvoir à Monsieur Pascal TOUSSAINT
Mme Axelle LASSAUCE qui a donné pouvoir à Monsieur Hervé DAMIER

Secrétaire de séance : Mme Chantale BERTHIER

N° 01/09102026 – RAPPORT DE LA CLECT

Monsieur le Maire donne lecture au conseil du rapport de la CLECT en précisant le rôle de cette commission auprès de la CEA.

Le Conseil, après en avoir pris connaissance, accepte ce rapport à l'unanimité.

02/09102026 : CREATION D'UN POSTE D'AGENT DE MAITRISE

Le Maire informe le conseil municipal que le responsable des services techniques est inscrit sur la liste d'aptitude du grade 'Agent de Maîtrise'

Pour pourvoir le nommer sur ce poste, il convient de créer un poste d'Agent de Maîtrise Territorial.

Le Conseil, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'Agent de Maîtrise Territorial et supprime le poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe.

03/09102026 – FACTURATION ELECTRONIQUE

Les services d'ONF sollicitent la signature d'une convention de mandat pour la facturation des bois électroniquement.

Le Conseil accepte la facturation des bois électroniquement et autorise le Maire à signer la convention.

04/09102026 – DESIGNATION D'UN REFERENT E.E.S.H.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu les recommandations de l'Agence Régionale de Santé relatives à la surveillance et à la lutte contre les espèces à enjeux pour la santé humaine,

Vu la nécessité de désigner un référent communal chargé de coordonner les actions de prévention, de surveillance et d'information concernant ces espèces,

Considérant que la désignation d'un référent permettra :

d'assurer un suivi régulier des signalements,

de faciliter la communication avec les services compétents (ARS, FREDON, etc.),

de coordonner les actions de lutte et de sensibilisation auprès de la population,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **désigne** Monsieur Alain MERONI, adjoint, en qualité de **réfèrent "Espèces à enjeux pour la santé humaine"** pour la commune de JARMENIL

Le référent aura pour mission :

de centraliser les signalements d'espèces à enjeux pour la santé humaine,
de relayer les informations et recommandations des autorités sanitaires,
de coordonner les actions de prévention et de lutte sur le territoire communal,
de participer aux formations et réunions organisées par les organismes compétents.

05/09102026 – ACQUISITION D'UNE LAME A NEIGE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les différents devis reçus pour le remplacement de la lame à neige.

Après avoir pris connaissance des documents présentés (matériel neuf, d'occasion ou reconditionné) le conseil municipal, à l'unanimité :

D'acquérir le matériel auprès de la PETITJEAN à Saint-Amé pour un montant maximal de 8.400 euros.

06/09102026 – CLIMATISATION DE LA MAIRIE

Après la forte et longue vague de chaleur, Monsieur le Maire informe qu'il serait nécessaire de prévoir un système de climatisation du secrétariat.

Un devis a été sollicité auprès d'une entreprise locale. Le conseil sollicite un deuxième devis.

Le Maire signera le devis le mieux disant.

Le Conseil Municipal sollicite une subvention pour aider au financement de cet équipement.

07/09102026 – ACQUISITION DE DISTRIBUTEURS DE SACS POUR DEJECTIONS CANINES

Le conseil décide de faire l'acquisition de 4 distributeurs de sacs pour permettre aux propriétaires de chiens de laisser l'espace public propre.

Questions diverses :

Monsieur le Maire indique :

- Qu'un devis a été sollicité pour la pose de ralentisseurs-bateaux à divers endroits de la commune. Une réunion de la commission « travaux » sera programmée pour déterminer les endroits stratégiques.
- Que le problème du ramassage scolaire à Grébinfing a été résolu. En effet, le Maire indique aux conseillers qu'il est intervenu auprès des différentes administrations pour contester la décision de ne plus faire monter les enfants à l'arrêt de Grébinfing mais de les obliger à venir jusqu'au rond-point malgré la dangerosité du trajet et ce, pendant les travaux de voirie à Eloyes.